

MOBILISER LES DOMINÉS POUR COMBATTRE LE RACISME DES DOMINANTS !

La consolidation de la réflexion et de l'action du MRAX constitue un enjeu primordial qui dépasse la pérennisation des activités d'une association donnée. Il est essentiel que le MRAX, comme organisation de référence de l'antiracisme en Belgique francophone, puisse continuer à dénoncer et combattre le racisme structurel de nos sociétés post-coloniales dans un contexte où la crise économique persistante charrie son lot d'exclusions sociales et de replis sur soi générateurs de rejet de l'autre et de racisme institutionnel et/ou sociétal. Il faut anticiper le fait que la situation économique difficile que nous connaissons puisse nourrir de manière conséquente la xénophobie dans les années qui viennent.

Afin de construire un rapport de force favorable au triomphe du projet politique du MRAX, il faut s'assurer de la constitution d'un Front large et visible, sur l'ensemble de la Belgique, en mobilisant les militants antiracistes venus de tous les horizons, le MRAX doit particulièrement fédérer toutes les minorités ciblées par le racisme et les discriminations.

Ensuite, le MRAX devra veiller à développer le pluralisme en son sein en œuvrant à ce que chaque sensibilité politique démocratique puisse s'y retrouver sans pour autant renoncer à porter une parole antiraciste forte.

Enfin, le MRAX intensifiera ses partenariats associatifs afin de renforcer la société civile antiraciste. Pour chaque projet mené seront identifiés préalablement les partenaires potentiels, notamment dans le secteur de l'éducation permanente. Les GT, lieux de production privilégiés des idées du MRAX recueilleront notamment les contributions de personnes extérieures aux MRAX mais intéressées par les dynamiques qui y sont discutées.

Cette ouverture peut aussi s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus large sur les moyens d'adhérer au MRAX.

Le mouvement antiraciste a encore de nombreuses batailles à mener contre la haine et l'ignorance. Elles ne pourront être gagnées que s'il arrive à dépasser définitivement les problèmes importants qu'il a rencontrés ces dernières années et à se redéployer. **Le MRAX doit redevenir l'avant-garde large et forte d'une lutte antiraciste porteuse d'un message clair : la fin d'un modèle de société ethniquement et économiquement stratifiée. Le droit à la différence, quelle qu'elle soit, et l'égalité réelle de tous sont des revendications claires vers laquelle nous ne devons cesser de tendre.**

Le MRAX se revendique un Mouvement populaire, indépendant et pluraliste.

Les axes programmatiques du MRAX se déclineront en trois volets :

1. Le renforcement qualitatif de l'action du MRAX

Le Service social et juridique :

Nous développerons un réseau de points d'appui social et juridique à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles (Charleroi et Liège en 2015). Cette décentralisation des services du MRAX a pour objectif de nous rendre plus accessible à l'ensemble de la population belge francophone, prioritairement au sein des deux plus grandes villes wallonnes. Nous travaillerons en partenariat avec le Centre pour l'égalité des chances.

Par ailleurs nous développons un service de Médiation et de conciliation pour les situations où la/les victime-s et l'auteur - ou les auteurs - de faits de racisme sont contraints de continuer à coexister (voisinage, école, milieu professionnel...). Dans ces cas de figure, à aborder au cas par cas, une démarche visant à réconcilier les deux parties est davantage constructive pour le vivre ensemble et le respect de l'autre qu'une action en justice.

Enfin, une Commission juridique, composée de juristes et d'avocats, est occupée à se mettre en place avec pour objectif d'apporter une expertise juridique aux différentes actions du MRAX.

Le Service animation :

Un catalogue recensant l'offre d'animation du MRAX est en cours de réalisation. Des outils déjà existants sont réappropriés par la nouvelle équipe et de nouveaux outils sont développés sur différentes thématiques. À terme, le catalogue d'animations du MRAX répondra à l'ensemble des thématiques suivantes :

- **Interculturel et vivre ensemble ;**
- **Discours de haine** (cyberhaine, extrême-droite, médias...) ;
- **Préjugés et stéréotypes ;**
- **Histoire** (colonialisme, histoire du racisme...) ;
- **Antiracisme ;**
- **Asile et migrations ;**
- **Citoyenneté et démocratie** (racisme institutionnel, violence policière, centres fermés...).

Ce catalogue sera distribué dans les écoles, les maisons de quartiers, les associations...

Le Service Communication :

Différentes initiatives sont développées afin d'améliorer la communication et la visibilité du MRAX, autant vers ses membres que vers la société en général. Au-delà d'informer, de sensibiliser ou de prendre position, le Service communication doit parvenir à mobiliser autour des actions du MRAX. Un outil de communication – attrayant – sur les activités mensuelles du MRAX ainsi que différents supports visuels sont actuellement en cours d'élaboration. Aussi, un réseau de diffusion et de promotion de nos activités doit se développer à travers Bruxelles et la Wallonie.

Le Service documentation :

Le fonds bibliothécaire et documentaire du MRAX est remis en ordre. Durant l'année 2015, un catalogue des ouvrages et revues en possession du MRAX sera réalisé et mis en ligne. Des financements seront sollicités afin d'être en mesure d'offrir des références et des ressources spécialisées sur les questions d'asile et migration, des droits de l'homme, des discriminations et de toutes les questions de société liées à notre objet social.

Différentes initiatives seront prises afin de mettre à profit ces ressources :

- **Une revue de presse électronique** sera proposée à nos membres ;
- **Des dossiers thématiques** seront progressivement constitués sur base de nos ressources et destinés à élever le niveau d'expertise des différents services du MRAX. Ils seront également mis à disposition de nos membres ;
- Développer - à plus long terme - **un service de prêt.**

L'Éducation permanente :

Nous restructurerons notre action en Éducation permanente autour de nos trois thématiques d'action¹. Un groupe de travail (GT) sera créé dans le cadre de chaque thématique d'action tel un GT « mère » d'où partiront d'autres GT plus spécifiques et plus ponctuels, en concertation avec nos membres.

L'Éducation permanente doit avoir pour ligne rouge la mobilisation - à travers la prise de contact, l'information, la formation (formation pour nos membres notamment) et l'impulsion d'actions de terrain - des minorités afin que celles-ci se joignent au MRAX et rentrent dans la

¹ - *Déconstruction des préjugés, stéréotypes et amalgames ;*
- *Lutte contre les discriminations au quotidien et lutte pour le droit des étrangers ;*
- *Vivre ensemble : valorisation de la diversité, reconnaissance des minorités culturelles et lutte contre les tensions intercommunautaires.*

lutte pour leurs droits et leur émancipation face au système de domination intrinsèque à nos sociétés. Il faut parvenir à mettre en place une lutte unie et massive des minorités.

Nous mobiliserons les services d'animation, juridique et social - ainsi que les points d'appui en projet en Wallonie - afin de sensibiliser l'ensemble de nos publics à la nécessité de s'investir dans la lutte du MRAX.

2. Participation et soutien à la lutte des sans-papiers

Dans le contexte actuel de grave régression des droits des migrants à s'installer, à travailler, à se scolariser, à se marier, à se soigner et à vivre en Belgique, l'année à venir se dessine comme une année de lutte aux côtés des migrants.

Au-delà d'un travail d'information, de sensibilisation et de dénonciation - par la voie judiciaire si nécessaire - auprès de la population et du politique sur la réalité des phénomènes migratoires (l'enfermement dans les centres fermés, les expulsions, le regroupement familial trop rigide, l'accès à la nationalité, les MENA, la nécessité migratoire pour l'Europe...), le MRAX soutiendra et participera en première ligne à la lutte des sans-papiers qui exigent leur régularisation. L'implication du MRAX prendra la forme d'un soutien politique (dénonciation et plaidoyer), logistique (dans les occupations), juridique, organisationnel...

Le retour à un travail "d'observation" dans les Centres fermés est également planifié. Nous veillerons systématiquement à ne pas légitimer et contribuer à la reproduction d'un système à travers notre présence au sein des centres fermés. Nous n'agissons que dans une logique de défiance et de contribution directe à la dénonciation de l'existence de tels centres.

Le MRAX stimulera le travail en partenariat avec les différentes associations déjà présentes sur le terrain.

3. Soutien à l'emploi pour les personnes issues des quartiers socio-économiquement défavorisés

La discrimination dans le milieu de l'emploi (lors des procédures de sélection et de promotion interne) est une réalité régulièrement attestée par différents rapports. Plusieurs initiatives ont été prises afin de contrer ce phénomène telles que les CV anonymes ou les campagnes de sensibilisation à la diversité dans le monde du travail. Le constat s'impose qu'aucune évolution positive n'a été permise par ces différentes actions.

L'accord de Gouvernement 2014 de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit ce qui suit :

"Ici, le Gouvernement posera des actes ambitieux, notamment via le Conseil de la non discrimination et de la diversité, en passant des bonnes intentions en faveur de la diversité aux actes concrets de lutte contre la discrimination à l'embauche.

C'est ainsi que les « Plans diversité » rédigés par les entreprises bruxelloises intégreront désormais des objectifs quantitatifs visant à l'embauche de personnes issues des quartiers socio-économiquement défavorisés. Elles bénéficieront prioritairement des aides économiques et autres leviers de la Région."

Le Gouvernement, en parlant d'*objectifs quantitatifs*, ouvre ainsi la porte aux quotas dans le monde de l'emploi.

Le MRAX se donne dès lors comme ambition de mener un travail de sensibilisation et de mobilisation de tous les acteurs intéressés ou concernés par la question afin de s'assurer de sa mise à l'agenda et d'encourager l'adoption de mesures concrètes et ambitieuses qui soient à même d'entraîner des changements dans le secteur de l'emploi.